République Française

SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE

Place de l'Hôtel de Ville
21470 BRAZEY-EN-PLAINE

Département de la Côte d'Or

Téléphone : 03 80 29 88 88

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° 18-2026
Séance du 24 septembre 2026

Secrétaire de séance : Martine FRANCOIS

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 10/09/2026

Le 24 septembre 2026 à 18h30, les membres du comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Lionel HOUEE.

Conseillers présents

Lionel HOUEE, Martine FRANCOIS, Patrick PICHON, Marion CURE, J-Frédéric NICOLAS, Emilie MERLE, Fanny BOUVERET, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX

Conseillers absents

Jennifer MEILLER (procuration à J-Frédéric NICOLAS), Sébastien BERNA (excusé)

OBJET : CONFIRMATION DES VOLUMES SOLLICITES AUPRES DE LA BOUCLE DES MAILLYS

CONSIDERANT les épisodes récurrents de sécheresse survenus ces dernières années ainsi que les restrictions d'usage de l'eau qui en ont résulté ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer, de manière pérenne, la distribution d'une eau potable en quantité et en qualité suffisantes ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser la ressource en eau ainsi que les infrastructures nécessaires à sa production et à son transport ;

VU la délibération n°8-2021 du 18 mai 2021, par laquelle le syndicat a donné son accord de principe à la réalisation de l'étude menée par le conseil départemental de la Côte d'Or et a sollicité ce dernier afin d'intégrer le territoire du SIAEP de Brazey-en-Plaine à cette étude ;

VU la délibération n° 5-2025 du 12 juin 2025 portant création d'un syndicat de production et de transport d'eau potable et approbation de ses statuts ;

CONSIDERANT la nécessité de transmettre au bureau d'études les besoins en volumes d'eau sollicités auprès de la Boucle des Maillys ;

CONSIDERANT les volumes d'eau relevés au cours des dernières années ;

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer à 310 m³/jour le volume technique sollicité auprès de la Boucle des Maillys ;
- de fixer à 620 m³/jour le volume sollicité en jour de pointe ;
- de fixer à 800 m³/jour le volume maximum sollicité.

Pour extrait conforme, fait à BRAZEY-EN-PLAINE le 24 septembre 2026

Le Président



Certifié exécutoire par transmission en Préfecture par lettre recommandée le 01/10/26.

